

**REGLEMENT RELATIF AU DEROULEMENT  
DES DEVOIRS SURVEILLES  
pour l'année scolaire 2024-2025**

- Les devoirs surveillés au LEG sont considérés comme des épreuves d'examens auxquelles s'appliquent les instructions officielles relatives au bon déroulement de l'épreuve du Baccalauréat.
- Une salle spécifique est dédiée aux épreuves de devoir surveillé. Chaque élève y a une place attitrée pour l'année scolaire.
- Avant de rejoindre sa place, l'élève prend le matériel qui lui est nécessaire et laisse au fond de la salle son sac. **Le téléphone portable éteint ainsi que tout objet connecté doivent être rangés dans le sac.**
- Sont considérés comme tricherie :
  - La possession et/ou l'usage de tout matériel ou document non utile à la passation de l'épreuve
  - Tout échange de matériel ou document quelle qu'en soit la nature
  - Tout échange de parole quel qu'en soit le contenu
  - La possession et/ou l'utilisation d'un téléphone portable ou de quelque appareil numérique que ce soit.
- Une tricherie entraîne un zéro à l'épreuve et un passage en **Conseil d'Avertissement**.
- L'élève reste dans la salle pendant toute la durée prévue de l'épreuve ; toute sortie durant l'épreuve est proscrite, sauf exception dûment justifiée.
- Une absence injustifiée entraîne un zéro à l'épreuve.
- Pour chaque absence à un DS, l'élève devra rattraper ledit DS. Pour le Cycle Terminal, les DS étant certificatifs pour les épreuves du BACCALAUREAT, ce rattrapage aura lieu **uniquement le samedi matin** avec convocation réalisée par la vie scolaire. La date fixée sera **définitive**. Le coefficient pourra être modulé par l'enseignant ou la Direction suivant les circonstances.  
La Direction se réserve le droit de dispenser un élève ou un groupe d'élèves d'une épreuve, lorsqu'il (ils) participe (nt) à une activité liée à la vie de l'Etablissement, à une activité pastorale, périscolaire ou toute autre raison jugée valable.

Nom .....

Prénom .....

Classe .....

Le .....

Signature de l'élève

Signature des parents